

Une psychologue se questionne sur une réglementation de la Fédération des producteurs de lait

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

MAGOG — La réglementation de la Fédération des producteurs de lait du Québec en ce qui a trait à la location de quotas fait sourciller Pierrette Desrosiers, une psychologue oeuvrant auprès des agriculteurs.

Mme Desrosiers a récemment pris connaissance du cas de l'agriculteur Pierre Demers, qui, malgré une leucémie, a vu la Fédération des producteurs de lait lui refuser le droit de louer son droit de production pour une période de six mois un peu plus tôt cette année. Elle avoue s'être sentie interpellée.

Ayant déjà offert des dizaines de conférences devant des groupes d'agriculteurs, la psychologue comprend mal comment l'organisme a pu, pour des raisons d'abus, modifier sa réglementation sur la location de quotas au cours des dernières années. Auparavant, dans les cas de maladies graves, cette pratique était acceptée.

«Où il y a des hommes, on retrouve toujours de l'abus. Et c'est au nom de ça qu'on a changé les règles. Pourquoi ils n'ont pas simplement essayé de réduire



Pierrette Desrosiers

les abus au minimum?», demande celle dont le conjoint est justement agriculteur.

Pierrette Desrosiers soutient que les agriculteurs sont mal placés pour évaluer si un de leurs pairs abusent du système ou pas. «J'ai déjà entendu des commentaires sur des clients dépressifs qui ne reflétaient pas du tout leur véritable état. On peut avoir vu rire quelqu'un au restaurant et croire qu'il va bien. Mais on est loin de la réalité dans les faits.»

Pour la psychologue, la dé-

tesse psychologique chez les agriculteurs au Québec est un phénomène qu'il ne faut surtout pas négliger. Elle note d'ailleurs qu'un rapport a démontré en 2006 que 50 pour cent des exploitants agricoles vivaient une détresse élevée.

«Je vois parfois des cas d'agriculteurs qui sont complètement incapables de gérer leur entreprise durant des mois. Mais certains agriculteurs ne veulent pas croire que ça peut leur arriver et considèrent que la maladie mentale, c'est pour les faibles. C'est une vision très étroite qui n'est heureusement pas partagée par tous leurs collègues», confie Mme Desrosiers.

Au lieu de louer leur quotas, il est notamment possible pour les propriétaires de fermes laitières de continuer la production en embauchant un employé pour une période limitée, mais la psychologue ne croit pas qu'il s'agisse d'une avenue intéressante.

«Ça provoque du stress de laisser une autre personne faire le travail alors que les personnes malades ont besoin de se concentrer sur leur situation à elles.»

Rappelons que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tout récem-

ment autorisé Pierre Demers à procéder à la location de son quota durant six mois. La Fédération des producteurs de lait avait au préalable contourné ses propres règlements afin de lui accorder le droit de louer un certain temps, mais s'était opposée à la pr-

Interview - La Tribune 2008 - SEPT.